

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT D'ALBI
COMMUNE DE CASTELNAU DE LEVIS

ARRÊTÉ

AUTORISATION DE
POURSUITES

Le maire de la commune de Castelnau de Lévis

- VU l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la demande présentée par le comptable de la Trésorerie d'ALBI-ville et Périphérie

ARRETE

- **Article 1 :** Monsieur le Maire CASTELNAU DE LÉVIS, décide de donner une autorisation générale et permanente de poursuites, au comptable du service de gestion comptable d'ALBI (SGC d'ALBI), situé au 209 rue du Roc à ALBI (81014 CEDEX), pour le recouvrement de l'ensemble des titres, ordres de reversement et articles de rôles émis par la commune de CASTELNAU DE LÉVIS
- **Article 2 :** Cette autorisation est accordée pour la durée du présent mandat.

Fait à CASTELNAU DE LÉVIS le 28 novembre 2022

Le Maire
Patrice DELHEURE

